

ne se pouvaient comparer de province à province, fait éminemment regrettable au point de vue statistique. Lors de la création du Bureau Fédéral de la Statistique, en 1918, sa Section des Finances s'efforça d'établir une base de comparaison entre les budgets provinciaux, groupant ensemble les recettes présentant certaines analogies, telles que celles découlant des droits de succession, de la taxe sur les compagnies, des ventes de terres domaniales, des droits régaliens sur les forêts, les mines et les pêcheries, de même que les dépenses faites dans un but identique, telles que celles concernant l'agriculture, l'administration, l'instruction publique et les travaux publics. Après une analyse minutieuse des différents budgets provinciaux, leurs recettes et leurs dépenses ont été classifiées sous différents groupes identiques pour chacune des provinces; cette classification parut pour la première fois dans l'Annuaire de 1919. Nous donnons ci-dessous une analyse des budgets provinciaux durant les cinq exercices budgétaires 1920 à 1924, chacune des sources de recettes et des causes de dépenses ayant été classifiée d'une manière uniforme, afin de permettre la comparaison; elle fait l'objet des tableaux 25 et 26, dans lesquels ces budgets sont présentés pour chaque province, tandis que le tableau 27 les résume tous. Les chiffres similaires, antérieurement à 1920, ont été donnés dans l'annuaire de 1921, pages 700-705.

En étudiant ces tableaux, il ne faut pas perdre de vue que les exercices budgétaires des différentes provinces ne concordent pas. Dans l'île du Prince-Edouard et l'Alberta l'année fiscale se termine le 31 décembre, en Nouvelle-Ecosse le 30 septembre, au Nouveau-Brunswick et dans Ontario le 31 octobre, dans Québec le 30 juin, au Manitoba le 31 août ¹, dans la Saskatchewan le 30 avril et dans la Colombie Britannique le 31 mars.

Pendant leur dernier exercice financier dont on possède les chiffres définitifs, (généralement 1924), le revenu ordinaire des neuf provinces s'est élevé à la somme de \$127,896,047, comparativement à \$117,738,244 en 1923, \$116,156,699 en 1922, \$102,030,458 en 1921 et \$92,653,023 en 1920. La même année les dépenses ordinaires atteignaient \$135,159,185, comparativement à \$132,671,095 en 1923, \$112,874,954 en 1922, \$102,569,515 en 1921 et \$88,250,675 en 1920. Ainsi, dans le court espace de huit ans, les revenus ordinaires des provinces se sont accrus de 156 p.c. en même temps que leurs dépenses ordinaires augmentaient de 151 p.c. Evidemment, le renchérissement des matériaux et de la main-d'œuvre en ces quelques années a puissamment contribué à cette augmentation, mais une autre raison non négligeable c'est l'extension des attributions gouvernementales qui s'est produite concurremment. ²

¹30 avril, depuis 1925.

²Le rapport sur les finances des gouvernements provinciaux pour 1923 et 1924 a été récemment publié: on peut se le procurer en s'adressant au Bureau Fédéral de la Statistique, à Ottawa.